



Collège privé mixte Saint-Michel

Note d'information à destination des parents d'élèves de 3ème

Objet : Evaluation en EPS au Diplôme National du Brevet (DNB) 2013.

La note de service parue au BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 précise les modalités d'évaluation de l'Education Physique et Sportive (EPS) en vue de l'attribution de la note de contrôle en cours de formation (C. C. F.) prise en compte pour le diplôme national du brevet pour la session 2013.

Ainsi votre enfant sera soumis à un contrôle continu, qui porte sur toutes les activités physiques sportives et artistiques (APSA) enseignées pendant l'année scolaire : C'est la note d'**E.P.S.**

D'autre part, au cours de cette année, des évaluations seront mise en œuvre dans 3 APSA différentes répondant à trois compétences propres de l'EPS : c'est la note d'EPS pour l'obtention du **DNB**.

Ces évaluations sont organisées en fin de cycle d'apprentissage des APSA concernées.

La note finale pour le contrôle continu en cours de formation est la moyenne des trois notes obtenues lors de l'évaluation des 3 APSA retenues par l'équipe d'EPS à savoir :

- 1 : Athlétisme : ½ fond ou Javelot
- 2 : Course d'orientation
- 3 : Sport collectif : Hand-ball ou basket-ball

L'absence à la séance d'évaluation et à celle de rattrapage, si un certificat médical de dispense n'est pas fourni (document à retirer auprès du professeur d'EPS), entraînera l'attribution de la note de zéro à l'APSA concernée.

Cette note, de 0 à 20, ne correspondra pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles obtenues par votre enfant dans le cadre de l'enseignement d'EPS de la classe de 3ème.

L'évaluation effectuée par les enseignants d'EPS, s'appuiera sur le référentiel national mis en place par le ministère de l'Education Nationale. L'équipe d'EPS se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'équipe EPS

F. PIERRE, chef d'établissement